

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 04/2024

Renouvellement et acquisition de mobilier Demande d'un crédit d'investissement de CHF 388'972.50

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 14 mai 2024 dans les locaux de l'ASR à Clarens. Elle était composée des membres suivants :

Présidence

Mme Gabrielle Heller La Tour-de-Peilz

Membres

Mme Susanne Lauber Fürst Montreux
Mr Bernard Tschopp Montreux
Mr Jacques Sauvonnet Vevey
Mme Mélanie Wunderli Blonay-Saint-Légier
Mr Bertrand Nanchen Blonay-Saint-Légier
Mme Anne Ducret Chardonne
Mme Christin Rüttsche Chardonne

Excusée

Mme Muriel Higy-Schmidt Vevey

Le Comité de direction est représenté par Mr Bernard Degex, Président, ainsi que quatre membres et Mr Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR.

La séance est ouverte par la présidente et Mr Degex.

Mr Pilloud décrit le contexte qui mène à ce préavis pour lequel il est important de comprendre la situation de l'environnement de travail des employés de l'ASR et les procédures de marché public.

Environnement de travail des employés

Dans un premier temps, Mr Pilloud fait passer parmi les commissaires les accessoires qu'un policier porte pendant toute la durée de son service qui atteint le poids non négligeable d'environ 10kg (sans arme). Cela donne une première idée des conditions physiques qu'il faut avoir pour exercer cette fonction.

Le mobilier de bureau actuel est le résultat de la récupération de matériel ancien, il est disparate et non adapté à la fois au confort du personnel et non compatible avec les exigences d'ergonomie prescrites par la loi sur le travail.

De plus, l'image envoyée aux personnes externes accueillies notamment dans ce qui est appelé « la salle du CoDir » dans laquelle sont reçus, entre autres, les nouveaux aspirants, n'est guère accueillante.

Seul le mobilier de bureau des collaborateurs permanents du SDIS de la caserne de Montreux a été renouvelé.

Mr Pilloud nous fait ensuite visiter la seule salle déjà équipée par ce nouveau mobilier. On y trouve des bureaux réglables, des chaises ou des sièges sans accoudoirs ainsi que des panneaux d'isolation phoniques entre chaque place de travail.

Une employée nous confirme que la différence est évidente. Et il faut préciser que ce mobilier peut aisément déménager dans d'autres locaux dans le futur.

La visite se poursuit au sous-sol où les commissaires peuvent voir les différents échantillons de mobilier.

La situation de l'évolution des locaux utiles au bon fonctionnement de l'ASR est difficilement planifiable. La future maison de la sécurité n'étant qu'au début d'une éventuelle réalisation, il est impératif d'améliorer rapidement la situation des employés au niveau du confort physique au travail. En dehors du mobilier, il apparaît clairement que les locaux actuels ne sont pas adaptés. Il n'y a par exemple pas de cafétéria qui permet d'accueillir la totalité du personnel.

Un commissaire se renseigne au sujet des normes pour un bâtiment de police. Mr Pilloud explique que plusieurs espaces ne répondent pas aux exigences, comme le local de rétention et l'absence de cellule capitonnée.

Procédure de marché public

Mr Pilloud explique la procédure d'un marché public. Au-delà d'un certain montant, les appels d'offres doivent être étendus, également en dehors du marché national. C'est pour cette raison que le préavis est scindé en deux parties : le mobilier et les armoires.

Evaluer les différentes offres est une procédure complexe, et a été confiée à une société externe qui a les compétences et l'expérience.

Un commissaire pose la question si cette procédure n'aurait pas pu être gérée à l'interne. Mr Pilloud explique que les ressources en personnel n'étaient pas disponibles. De plus, le prestataire externe économise du temps. Mr Degex ajoute qu'il est également garant de compétence et une étude approfondie permet de rentrer dans ses frais au niveau des économies d'échelle qui résultent de la mise en concurrence des entreprises.

Le même commissaire demande si les entreprises sont régionales ? Mr Pilloud répond qu'elles sont des environs lausannois.

Un commissaire demande la raison du choix d'un amortissement sur 5 ans. Réponse de Mr Pilloud : c'est une recommandation de l'organe d'audit et également du nouveau comptable et précise que si la trésorerie ne permet pas cet investissement, il sera alors financé par un emprunt.

Question d'un commissaire : est-ce que le rafraîchissement des murs du siège de Clarens est planifié ? Mr Pilloud précise que la peinture sera refaite à certains endroits seulement.

Les offres ont été plus facile à obtenir pour le mobilier que pour les armoires. Trois entreprises sont en lice. Elles ne seront pas nommées dans ce rapport, car le marché n'est pas encore attribué. Les montants varient entre CHF 170'000.-, CHF 183'000.- et CHF 208'000.-

Question d'un commissaire : est-ce que les frais de livraison et de montage sont compris dans les offres ? D'après Mr Pilloud, il faut prévoir environ CHF 7000.- pour le transport et CHF 12'000.- pour l'installation.

La procédure oblige de ne choisir qu'une seule offre, impossible de choisir les chaises d'une entreprise et les tables d'une autre.

Pour les armoires, il n'y a cependant qu'une seule offre. Les vestiaires sont installés dans des locaux au sous-sol, par lequel transitent des personnes extérieures à l'ASR. Il est donc impératif d'installer des casiers fermés à clé. Le fabricant garantit que ces clés pourront à l'avenir être remplacées par une serrure électronique. Cette offre est de CHF 120'000.-.

L'addition des deux parties, « mobilier » et « armoires » montre que même avec l'offre « mobilier » la plus élevée, le total est inférieur au montant figurant sur le préavis. Mr Pilloud pense qu'il est important de garder une réserve pour le mobilier du poste de police à Vevey, actuellement en réfection et dans ces situations, au moment du réaménagement, on ne peut pas toujours tout prévoir.

Un commissaire relève la qualité et la précision des explications donnés concernant ce préavis. Mr Pilloud pense que les solutions sont adéquates.

Discussion

Pour la discussion, le Comité de direction quitte la salle.

Un commissaire demande que le préavis soit amendé au montant plus précis au moment de l'attribution du marché « mobilier » vu que la somme sera inférieure au total demandé.

Une autre commissaire pense que c'est important de comprendre la procédure et de la questionner mais qu'à son avis, après les explications reçues, il n'y a pas lieu d'amender ce préavis.

Le reste de la commission relève la recherche d'un équilibre entre le confort du personnel et le souci d'économie et ne suit pas la demande d'un amendement.

Conclusions

C'est à l'unanimité que la commission accepte le préavis 04/2024 tel que présenté. Dès lors, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis no 04/2024 du Comité de direction du 21 mars 2024 relatif au renouvellement et à l'acquisition de mobilier - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 388'972.50,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir un nouveau mobilier notamment pour améliorer les conditions de la santé au travail figurant dans le descriptif au présent préavis ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 388'972.50 au maximum ;
- de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

La Tour-de-Peilz, le 31 mai 2024

Pour la commission
Gabrielle Heller :